



# PRÉAUX en bref...

INFORMATIONS MUNICIPALES



FEVRIER 2014

## Edito

Vous recevez ce « Préaux en bref », le dernier du mandat.

Il en est le **quarante-cinquième**. C'est dire que, même si sa forme est restée très sobre, et même si de plus en plus le site internet est amené à le remplacer ou est devenu en tout cas un outil complémentaire, le « Préaux en bref » est resté un élément important au service de la communication, qui vous a permis d'être régulièrement informé de la vie communale.

Ce numéro contient, comme annoncé, les informations publiées annuellement sur les finances communales.

Celui de mai 2013 contenait le bilan 2012 et les perspectives 2013. Il faisait le point sur l'endettement de la commune et sur les taux d'imposition. Vous pourrez constater que les résultats confirment ce qui était annoncé.

**A la fin du mandat, nous laissons une commune en très bon état financier, avec des possibilités intactes pour de nouveaux investissements.**

Outre les informations habituelles concernant les **actions pour la jeunesse**, un point est fait sur les orientations déjà arrêtées concernant la mise en place de la **réforme des rythmes scolaires** à Préaux. Ce sera, avec le vote du budget, une des premières tâches de la nouvelle équipe municipale.

L'**élection** de celle-ci constitue un enjeu important. Nul doute que vous serez nombreux à voter, témoignant ainsi de votre intérêt pour la vie communale. J'attire toutefois votre attention sur les nouvelles modalités de vote, pour les communes de plus de 1 000 habitants: **le panachage n'est plus possible et rendrait votre bulletin de vote nul**. Par ailleurs, il est maintenant obligatoire de se munir d'une **pièce d'identité** pour pouvoir voter.

Comme je l'ai annoncé, je ne me représente pas. J'avoue : c'est avec une certaine émotion que je rédige ce dernier édito.

Pendant ces 19 années passées au service de la commune, j'ai appris beaucoup et ai aimé le contact avec l'ensemble des habitants. Certes, le fait de mettre l'intérêt général de la commu-

ne avant tout intérêt partisan ou personnel, le fait de dire « non » par moments - car je ne promettais que ce je savais pouvoir être tenu -, tout cela m'a valu des inimitiés.

Malgré cela, malgré la lourdeur de la tâche - il n'est pas un jour où le Maire n'a à exercer ses responsabilités -, il n'en demeure pas moins que j'ai été passionné par cette mission.

Mais, il faut savoir **passer le relais**.

Un renouvellement, sans remettre en cause ce qui a été fait, ne peut être que bénéfique.

Je remercie tous ceux qui m'ont accompagné. Avec les trois équipes municipales dont j'ai été membre, nous avons participé à la réalisation de nombreux, grands et beaux projets, qui font de Préaux une commune attractive, où il fait bon vivre.

Sur ces 3 mandats, il a été dépensé **plus de 10 millions d'euros en travaux et équipements, le tout réalisé sans avoir à aucun moment augmenté la pression fiscale**, laquelle se situe en dessous de la moyenne de celle des communes de la même strate de population.

J'aurais aimé que le dernier projet - la réhabilitation de la mairie - fusse terminé. Ce ne le sera pas, à cause en particulier des retards engendrés par une entreprise. Néanmoins, après avoir occupé toute la durée de ce dernier mandat, l'opération sera quasi achevée. La Commune va disposer alors d'une belle mairie - moderne, fonctionnelle - et ce pour des dizaines d'années.

J'aurais aimé aussi qu'en même temps y soit installée une œuvre d'art et qu'un nouveau logo - plus actuel - symbolise la Commune, à la place du blason, lequel est d'ailleurs une mauvaise copie des armoiries initiales.

Ce sera à l'équipe suivante de parachever l'œuvre.

Je quitte la fonction avec le sentiment du devoir accompli mais resterai profondément attaché à la Commune.

Très chaleureusement à vous.  
Jean Pierre LEMOINE

### Actualité : Circulation modifiée, route de la Bellevue

Très prochainement, suite à la réalisation d'un trottoir, qui fera la liaison entre le devant et l'arrière de la mairie et permettra un accès sécurisé à la bibliothèque ainsi qu'à la salle du Conseil, un **sens unique de circulation** pour les automobilistes sera mis en place route de la Bellevue, en direction de Quincampoix, ceci **entre la place de la mairie et la rue du 19 mars 1962**.

## BILAN financier de l'année 2013

Le Conseil Municipal, réuni le 25 février, a adopté le Compte Administratif 2013, qui se solde par un excédent de 747 529,21 € en section de fonctionnement et un déficit de 538 234,14 € en section d'investissement, ceci sans tenir compte des écritures d'ordre de transfert entre sections et de reports). Si l'on tient compte de celles-ci, ce déficit est ramené à 15 634,14 €.

Ainsi, les réserves de la Commune (y compris les 310 980 € de parts sociales placées auprès de la Caisse d'Épargne) s'établissent à 1 042 875,07 €.

Mais, il faut tenir compte des « Restes à réaliser », c'est-à-dire des dépenses engagées et des recettes attendues et non encore perçues (voir descriptif page suivante). Ces restes génèrent un déficit de 377 800 €.

Ainsi, le montant des réserves à considérer est de 665 000 €

C'est à comparer avec les réserves laissées à la fin de chaque mandat.

	fin 1994	fin 2000	fin 2007	fin 2013
Montant des réserves avec conversion en €	490 885 €	505 138 €	678 786 €	665 000 €

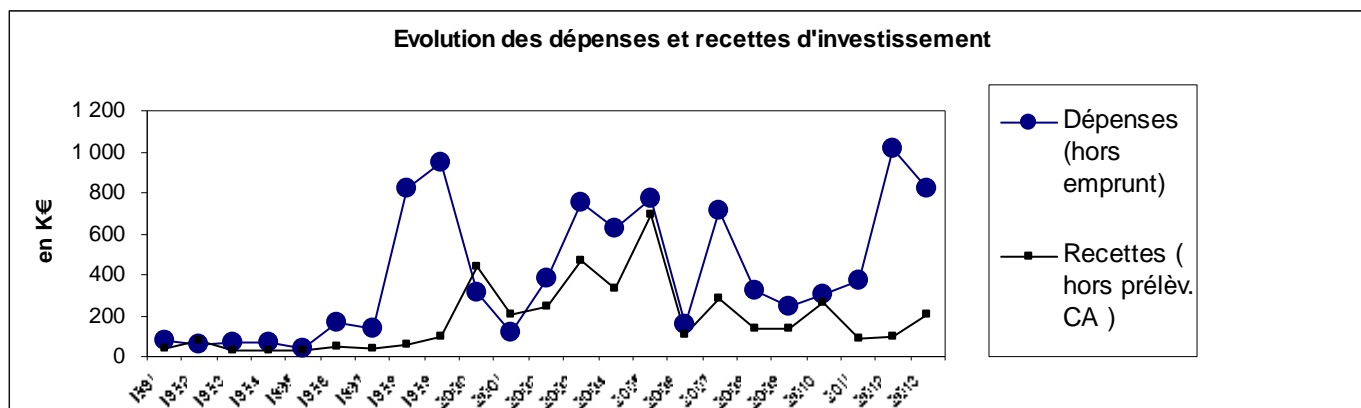
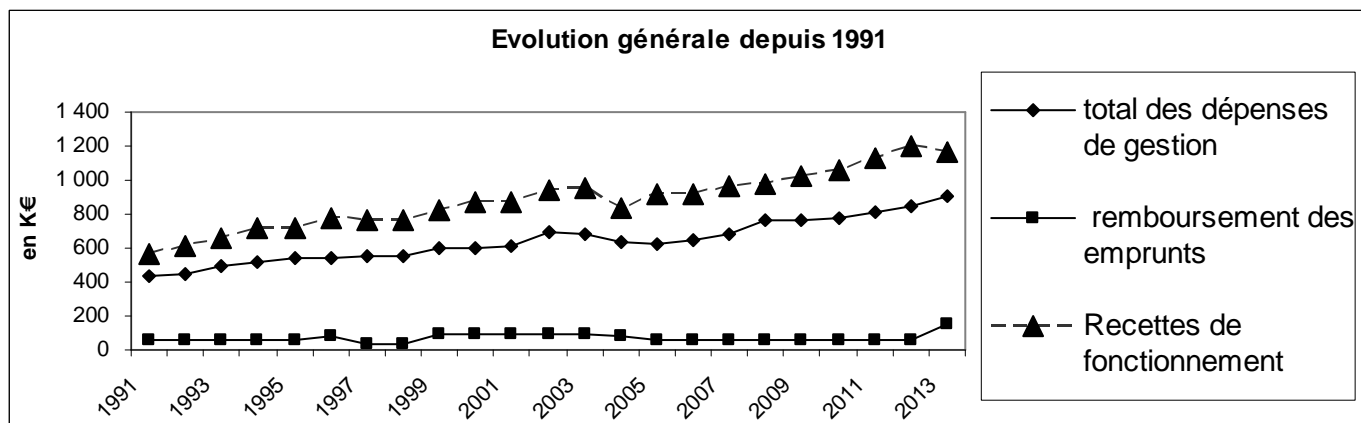
Pour être exhaustif sur les possibilités financières, il faut prendre également en considération les dépenses et recettes dont on sait qu'elles vont arriver en 2014:

- avenants travaux mairie : 10 000 € supplémentaires de dépenses
- solde à verser à la Communauté de Communes (bassin-stade) : 20 000 €
- subvention du Département pour les travaux de la mairie (annonce toute récente): 70 000 €
- clôture du budget annexe de la Zone d'Activités, qui va générer un report d'environ 90 000 € en recettes, suite à la vente en décembre 2013 du dernier terrain de la zone d'activités, qui a apporté une recette de 93 230 € (TVA sur marge déduite).
- Récupération TVA sur les travaux 2013 : environ 125 000 €.

Du coup, **tous travaux de la mairie payés, le prochain Conseil Municipal disposera d'une réserve financière d'environ 920 000 €.**

L'endettement, fin 2013, est de 936 471 €, soit environ 542 € par habitant, ce qui constitue un endettement un peu inférieur à celui de la moyenne des communes de la même strate (de l'ordre de 640 €). Il génère des remboursements annuels de 91 753 €, très supportables, ceci sur les 14 années à venir.

	en 1994	en 2000	en 2007	dans les années à venir
montant annuité	62 801 €	93 311 €	61 878 €	91 753 €
ratio par habitant	38 €	57 €	37,5 €	54 €
ratio actualisé/ inflation	49,4 €	71,5 €	41 €	54 €



## Section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 956 914 €, augmentant de 10.5 %, à cause de certains comptes, tels: assurances, électricité, combustibles, eau, téléphone, maintenance et contrats.

Après une augmentation de 7.3 % en 2012, les charges de personnel progressent de 4 % en 2013.

Elles représentent toujours environ la moitié des dépenses de fonctionnement.

Ci-dessous, un descriptif de quelques dépenses:

<b>Dépenses 2013</b> (hors reversement au Fonds national péréquation FNGIR et dotations amortissements et annuités remboursement)	<b>818 070 €</b>
dont:	
Electricité	35 147 €
Combustibles	33 885 €
Téléphone & Internet (mairie-écoles)	7 980 €
Ecoles (fournitures-piscine-coopérative)	18 852 €
Participation transports collègue	10 050 €
Fêtes- colis de Noël- repas des anciens	11 720 €
Contrats de maintenance	12 212 €
Assurances (locaux-personnels)	31 894 €
Service incendie	23 530 €
Charges de personnel	450 147 €

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 1 168 340.14 €, en très légère diminution par rapport à 201 (- 23 %), à cause d'une stagnation des dotations et d'absence en 2013 de taxe sur les plus values de terrains devenus constructibles, en partie compensée par les recettes de PFAC, qui n'existeront plus en 2014.

Ci-dessous, un descriptif de quelques recettes:

<b>Recettes 2013 :</b> (versement au Fonds national péréquation FNGIR déduit)	<b>1 104 056 €</b>
dont:	
Ressources fiscales (avec compensations-taxes)	482 435 €
Dotations Etat (hors compensations)	317 983 €
Autres dotations-subventions	83 672 €
Participation familles ALSH-garderie-cantine	135 846 €

Les annuités de remboursement d'emprunts se sont élevées à: 151 804 €, car se sont cumulés le dernier remboursement de l'emprunt souscrit il y a 15 ans lors de la construction de la Clef des Champs, et le premier remboursement de l'emprunt souscrit pour les travaux mairie & ateliers.

A partir de 2014, elles seront de 91 753 €

## Section d'investissement

En investissement, les dépenses ont encore été très importantes, du fait essentiellement des travaux de la mairie.

Elles se sont élevées à 948 144.80 €.

Ci contre un descriptif des principales dépenses.

Les recettes s'élèvent à 409 910.66 € (hors transferts de sections et reports), dont :

Taxe d'aménagement	46 180 €
Récupération TVA:	153 883 €
Subvention Etat pour mairie	86 637 €
Subvention Etat pour ateliers	72 051 €
Vente terrain antenne SFR	25 000 €

### Principaux Restes 2013 à réaliser en 2014

Sur un total de **dépenses de: 596 000 €:**

Fin des travaux mairie	486 125 €
Dépenses d'équipement mairie- bibliothèque (renouvellement mobilier, photocopieur, divers)	46 145 €
Illumination mairie	20 000 €
Travaux de voirie (allée Folletière,...)	14 650 €
Parcours santé (complexe Clef des Champs)	12 000 €
Travaux d'éclairage public (terrain multisport, remplacement lanternes)	7 980 €
Eglise: remplacement moteur cloche)	2 300 €

Sur un total de **recettes de: 218 200 € :**

Subventions Etat pour mairie	200 300 €
Subvention Etat pour ateliers	17 900 €

**Soit un déficit global de 377 800 €**

### Principales dépenses d'investissement 2013

sur un total de dépenses d'équipement de: 822 972 €

Travaux mairie (fin 1° phase+ 2° phase)	633 175 €
Dépenses d'équipement mairie: renouvellement téléphonie-informatique, archivage,...)	22 362 €
Travaux d'éclairage public ( travaux réalisés en 2012 payés en 2013: horloges-armoires- lanternes-église- ateliers)	64 223 €
Ateliers communaux (solde travaux et équipements)	30 940 €
Travaux de voirie:	
Chemineements piétonniers + plateau surélevé rue du Tour de Préaux	46 640 €
(part à la charge de la commune 20%)	10 269 €
Pratelli changement éclairage	4 708 €
Cimetière : réparation portail- ossuaire	6 000 €
Equipements divers écoles (dont lave linge- conteneurs- fontaines maternelle-chaises, couchages maternelle)	4 767 €
Clef des Champs (signalétique-projecteurs)	1 787 €
Divers (poubelles rue- panneaux-extincteurs)	1 715 €

### Affectation des résultats de 2013:

Les réserves qui s'établissent à 1 042 875 € se trouvent réparties de la façon suivante:

Conservation des parts sociales: 310 980 €

Couverture du déficit d'investissement 2013: 15 635 €

Couverture du déficit des restes à réaliser: : 377 800 €

Report en section de fonctionnement 2014 recettes: 354 094 €

# Informations diverses

## RYTHMES SCOLAIRES

Comme vous le savez, la réforme doit être mise en place partout à la rentrée de septembre 2014.

Le nouveau Conseil Municipal aura à l'appliquer. Mais devant la complexité de sa mise en œuvre, il n'était pas possible d'attendre le renouvellement de celui-ci pour y travailler, d'autant que des choix d'organisation de la semaine scolaire étaient déjà à faire pour le mois de novembre 2013 et que le contenu d'un éventuel PEDT (Plan Educatif De Territoire) devra être arrêté d'ici le mois de juin.

Aussi, à l'issue de réunions de concertation avec les enseignants, les parents d'élèves, les associations, les personnels, des orientations ont été prises. D'autres réunions se sont tenues en 2014 regroupant le corps enseignant, des élus et des personnels pour en préciser les modalités d'application.

Voici le point sur la question:

Les associations, l'équipe enseignante et le Conseil Municipal étaient en faveur du samedi pour la demi journée d'école supplémentaire. Mais, cela aurait nécessité une dérogation avec peu de chance d'aboutir l'Inspection de l'Education Nationale n'y étant pas favorable. D'autre part le résultat du sondage effectué auprès des parents donnait une large majorité pour que ce soit le mercredi matin. C'est ce qui a été retenu. (cf. numéro de décembre).

Le mercredi matin, il devrait y avoir vraisemblablement un accueil périscolaire avant l'école, comme les autres jours de la semaine. Mais, il n'y aura pas de restauration le midi. Et à ce jour, il n'est pas envisagé d'accueil périscolaire en fin de matinée.

Pour les autres jours de la semaine, il y aurait classe de 8 h30 à 11 h30 et de 13h15 à 15h30.

- les enfants pourront sortir de l'école à 15h30.
- des TAP (Temps d'Activités Péri-éducatifs) seront mis en place de 15h30 à 16h15: des activités seront proposées aux enfants sur inscription.
- puis, à partir de 16 h15, l'accueil de loisirs périscolaire (appelé communément garderie) fonctionnera comme actuellement.

Pour les TAP, l'orientation choisie est de les faire réaliser par les animateurs de l'accueil périscolaire, avec en maternelle l'aide des agents. Les activités proposées fonctionneraient par cycles (périodes scolaires s'étalant entre chaque vacances). Il y aurait à la fois des activités spécifiques qu'on retrouverait deux fois par semaine et des activités libres.

La question de la transition entre école/TAP et entre TAP/accueil périscolaire a également été étudiée. Cela nécessitera de la part des parents une certaine rigueur pour les inscriptions.

Afin de bénéficier d'un encadrement assoupli et d'aides de la Caisse d'Allocations Familiales, un projet éducatif de territoire devra être déposé.



## INSCRIPTIONS RENTREE SCOLAIRE 2014-2015



### Ecole Maternelle Jacques Prévert

Elles auront lieu :

- Lundi 7 avril 2014 de 16h30 à 18h
  - Samedi 12 avril 2014 de 9h à 12h
  - Lundi 14 avril 2014 de 16h30 à 18h
- sur rendez-vous en téléphonant au 02.35.59.04.37

### Ecole Élémentaire Jacques Prévert

Elles auront lieu :

- Vendredi 11 avril de 8h30 à 18h
  - Samedi 12 avril de 9h à 12h
  - Lundi 14 avril de 16h15 à 18h
- sur rendez-vous en téléphonant au 02.35.59.06.11

Consulter le site pour la liste des pièces justificatives à fournir lors de l'inscription.

<http://www.preaux76.fr/>

## ELECTIONS MUNICIPALES

### IMPORTANT : NOUVELLES MODALITES

(qui s'appliquent aux communes de plus de 1000 habitants)

**Ce qui change : Scrutin de liste obligatoire** (listes paritaires alternées)

Cela signifie que le **panachage n'est plus possible**.

Un bulletin de vote ne sera valable que s'il contient une **liste entière, sans modification**.

En cas d'ajout ou de suppression de nom(s), il sera déclaré nul.

La liste qui obtient la majorité absolue au 1er tour aura d'emblée 10 sièges. Les autres sièges seront répartis proportionnellement au nombre de voix obtenues, selon la règle de la plus forte moyenne (sous réserve d'avoir plus de 5%).

Désormais, lors du vote, l'électeur devra **présenter obligatoirement une pièce d'identité** pour pouvoir voter.

Pour le **vote par procuration**, les modalités sont assouplies. Le formulaire de demande est téléchargeable sur Internet : [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) Pour plus d'informations: [www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr)

**Ce qui ne change pas :**

**le lieu :** les deux bureaux de vote sont toujours situés au Groupe Scolaire Jacques Prévert

**les horaires :** de 8 h à 18 h, le dépouillement se faisant sur place à l'issue de la fermeture des bureaux de vote.

